Règlement intérieur Ludothèque des Romains

**La Ludothèque est un équipement du Forum des Romains MJC Centre Social. C'est un lieu de convivialité autour du jeu et des jouets ainsi qu'un espace éducatif et d'échanges facilitant la communication entre les générations tel que le précise le projet social de l’association.**

## Article 1 : Les missions de la Ludothèque

La Ludothèque est destinée tous les habitants. Elle est un espace de vie culturelle, structuré autour des jeux et jouets qui lui permettent d’accueillir des personnes de tous âges au travers ses activités de jeu sur place et de prêt de jeux à domicile.

Elle met à disposition de ses adhérents, un stock de jeux et jouets varié. Le personnel est disponible pour conseiller, expliquer, et aussi jouer avec le public.

Elle a pour vocation de « donner du plaisir à jouer » favorisant ainsi l’expérimentation, la socialisation, l’intégration, le partage des cultures, … sans contrainte et jugement.

## Article 2 : Jeu sur place

 La Ludothèque est ouverte à toute personne, enfant ou adulte, inscrite pour le jeu sur place et ayant acquitté le tarif en vigueur.

La première séance de découverte est gratuite.

Les horaires d’ouverture de la Ludothèque sont affichés à l’entrée de l’équipement.

**Enfants de moins de 12 ans**

Les enfants de moins de 12 ans sont sous la responsabilité d’au moins un adulte présent sur place.

Lorsque j’accompagne un enfant de moins de 12 ans, je vérifie qu’il utilise des jeux adaptés à son âge (notamment en ce qui concerne les enfants de moins de 36 mois).

Je suis responsable de son choix, de l’utilisation et de l’usage qu’il fera du jeu sur place.

Pour que l’ambiance soit paisible et sereine, je veille à ce que les cris ne soient que de joie, avec calme et pondération, je rappelle à l’ordre si nécessaire.

Si une grosse colère éclate, j’emmène l’enfant à l’extérieur pour le calmer.

En accueil sur place, je choisis un seul jeu et avant d’en ouvrir un autre ou de partir de la Ludothèque, je range le jeu à sa place.

**Je fais attention aux plus petits tout en veillant à ce qu’ils ne soient pas perturbés par les plus grands. Ces derniers doivent aussi pouvoir jouer sans que les plus petits viennent interférer et respectent les jeux des plus grands.**

Avant de quitter la Ludothèque, je m’assure de ne pas avoir laissé de jeux défaits et par terre.

**Enfants de plus de 12 ans et adultes**

A partir de 12 ans, les enfants ont accès à la Ludothèque seuls mais restent toutefois sous la responsabilité de leurs parents.

Il est formellement interdit de manger, de boire, de fumer, de vapoter, de faire entrer des animaux ou des objets dangereux ou illicites au sein de la Ludothèque. Sur demande nous pouvons mettre à votre disposition un espace pour faire goûter les enfants.

Les poussettes devront être laissées dans le couloir. Les couffins sont autorisés dans ludothèque.

Pour des raisons d’hygiène, vous êtes priés de laisser vos chaussures à l’entrée pour le jeu sur place.

Tout utilisateur se doit de respecter les locaux, le mobilier, les jeux, les jouets et autrui.

S’il manque une pièce dans un jeu, les utilisateurs devront le signaler au personnel de la Ludothèque.

**Afin d’accueillir le public dans les meilleurs conditions et pour des raisons de sécurité,** le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limités.

**Pour le bien-être de tous, en cas de forte affluence**, nous invitons le public à limiter son temps de jeu. Chacun devra veiller à écourter sa visite et l’équipe de la ludothèque pourra fermer l’accès à certains espaces ou réguler les accès.

## Article 3 : Adhésion et prêt de jeux sur place

La Ludothèque accueille uniquement des familles adhérentes au Forum des Romains ou à une association partenaire et s’étant acquittées d’une adhésion “famille”.

Ces adhésions permettent à tous les membres d’une famille de bénéficier des services de la Ludothèque.

Le jeu sur place pendant les horaires de permanences nécessite une inscription annuelle dont les tarifs sont fixés par le conseil d’administration.

Le montant annuel est dû, quel que soit la date de la demande d’inscription et aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

L’abonnement est valable de septembre à fin août.

Chèque de caution : un chèque caution sera demandé en même temps que l’inscription aux modes d’utilisation de la ludothèque.

## Article 4 : le prêt de jeu à domicile

Pour emprunter des jeux, il faut posséder un Pass Ludo ou un Pass Ludo Max dont les tarifs sont affichés à l’entrée de la ludothèque

Le prêt à domicile est d’une durée maximale de 21 jours et dans la limite de 2 jeux pour le Pass Ludo et de 4 jeux pour le Pass Ludo Max.

Tous les jeux de la Ludothèque (exception faite des jeux symboliques, des jeux géants et des jouets) peuvent être empruntés.

Le prêt de jeux est individuel, nominatif et engage la responsabilité de l’emprunteur.

Les jeux empruntés doivent être rendus complets, en bon état de fonctionnement et nettoyés si nécessaire.

Au départ l’emprunteur vérifie que le jeu est complet, puis il fait enregistrer son emprunt. L’emprunteur a alors 48 heures pour signaler à la ludothèque que le jeu est incomplet. Passé ce délai il sera tenu pour responsable si le jeu est incomplet.

Au retour, les jeux seront systématiquement vérifiés en présence de l’emprunteur.

Toute détérioration doit être signalée au ludothécaire qui juge alors de la possibilité de réparation. Le jeu ne doit pas être réparé par l’emprunteur, de sa propre initiative.

La Ludothèque dégage toute responsabilité si le jeu emprunté n’est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur.

L’emprunt de jeux ne pourra être prolongé qu’une seule fois.

## Article 5 : Pénalités

**Dégradations :** Dans le cas où un jeu ou jouet serait perdu ou définitivement hors d’usage (y compris le cas de pièces perdues non remplaçables), celui-ci fera l’objet, soit d’un remplacement par un jeu identique, soit d’une facturation à l’emprunteur d’une pénalité égale à son remplacement.

Dans le cas où des pièces détachées perdues pourraient être remplacées, elles feront l’objet d’une facturation à l’emprunteur au prix du remplacement.

**Retards :** Tout retard dans le retour des jeux empruntés est sujet à des pénalités financières appliquées comme suit:

L’adhérent est prévenu après une semaine de retard par mail ou par téléphone. Une deuxième relance est faite au bout de 2 semaines. Si après une semaine supplémentaire les jeux n’ont pas été restitués, une amende sera appliquée à raison de 2 € par jeu par semaine de retard incluant la seconde semaine de relance.

Au-delà de la 8ème semaine le chèque de caution sera encaissé. . En cas de retards répétés, la ludothèque se réserve le droit de suspendre le prêt de jeux pendant un trimestre.

Dans tous les cas (remplacement, non restitution…) aucun nouveau prêt ne sera autorisé sur un délai de 3 semaines

En cas de récidives du non-respect du règlement intérieur, le Pass Ludo ne sera pas renouvelé.

## Article 6 : Surveillance, assurance et responsabilité

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur enfant pour les activités qui se déroulent dans la ludothèque.

L’association dégage toute responsabilité concernant la surveillance des enfants en cas de dommages corporels ou dégâts matériels causés à lui-même, à autrui ou au matériel.

La ludothèque ne peut être tenue pour responsable des vols et dégradations d’objets personnels qui pourraient être commis dans son local et dans les différents lieux où s’installe le Ludobus. Il est recommandé de prendre les précautions d’usage.

Il appartient aux accompagnateurs de vérifier que les enfants utilisent des jeux adaptés à leur âge (notamment en ce qui concerne les enfants de moins de 36 mois).

En cas de dégâts matériels ou corporels causés par un enfant, la responsabilité civile des parents pourra être recherchée. **En cas de dégradation volontaire, un dédommagement correspondant à la valeur de remplacement sera exigé.**

Le personnel a pour mission de jouer, aider, conseiller, expliquer les règles de jeux, répondre aux demandes des usagers.

Lors d’un accident, le personnel de la Ludothèque contacte aussitôt la famille et en cas d’urgence les services de secours.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l’exclusion du lieu et le non renouvellement de l’inscription.

## Article 7 : Validité du règlement

Tout usager par le fait de son inscription est soumis au présent règlement, s’engage à le respecter. Un exemplaire est affiché à la Ludothèque et est consultable par tous les adhérents.

## Article 8 : Application du règlement

Le personnel de la Ludothèque est chargé de l’application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

**USAGE DE LA LUDOTHEQUE à TITRE PROFESSIONNEL.**

## article 1 : définition

Est défini comme usage professionnel l’utilisation de la ludothèque et de ses services dans un cadre professionnel (ex : éducateurs, animateurs, assistante maternelle, etc…). L’adulte référent et responsable n’est pas un parent de l’enfant ou des enfants qu’il accompagne.

## Article 2 : conditions d’accès

1/ professionnel indépendant : adhésion Collectivités obligatoire à la MJC des Romains uniquement ; à laquelle s’ajoute la cotisation ludothèque jeu sur place pour 3 mineurs accompagnés maximum.

2/ professionnel salarié d’une collectivité: adhésion Collectivités obligatoire à la MJC des Romains uniquement ; à laquelle s’ajoute la cotisation ludothèque calculée par tranche de 3 accompagnants.

3/ Prêt de jeux : Un seul PASS LUDO par adhésion collectivité. (Si besoin, possibilité de location de malles de jeux.)

4/jeu sur place :Pendant les ouvertures au public, l’accès aux professionnels est limité :

- si plusieurs professionnels décident de manière concertée de venir à la ludothèque et que leur nombre au total dépasse 6 (adultes et enfants), ils doivent impérativement prévenir de leur venue par téléphone ou mail.

- si plusieurs professionnels décident sans se concerter de venir à la ludothèque, l’équipe se réserve le droit d’en refuser l’accès en fonction de la fréquentation du moment.

Dans tous les cas, il est préférable d’appeler pour connaître la fréquentation du moment.

La ludothèque offre de nombreuses possibilités d’ouvertures en dehors des créneaux de permanences. Les groupes seront accueillis sur réservation suivant une des deux formules tarifaires proposées.

TARIF 2020 2021

Tarifs Professionnels et accueil de groupe :

Adhésion « Collectivités » obligatoire à la MJC centre social Forum des Romains : 43 €

Et inscription obligatoire pour jouer sur place : 5€.

Accueil d’un groupe en autonomie sur le choix des jeux et l’animation : 12€ la séance d’1h30

Accueil d’un groupe animé par nos soins : 35€ la séance de 1h30.

Tarifs familles à la saison :

Adhésion « Famille » obligatoire à la MJC centre social Forum des Romains : 22€

Ou avoir une adhésion « Famille » à l’une des 4 structures partenaires.

- Archipel sud

-Mikado

- Victor Hugo

- Les Carrés

Présentation obligatoire d’un justificatif.

Jeu sur place uniquement : 5€

Jeu sur place et emprunt de 2 jeux pour 3 semaines maxi : Pass ludo 17 €

Jeu sur place et emprunt de 4 jeux pour 3 semaines maxi : Pass ludo max 25 €

**Ces tarifs s’entendent « à la saison » du 1er septembre au 31 août de l’année suivante.**